



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBERY CEDEX

**Le Président du Conseil Départemental
de la Savoie,**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie
1 Allée des saules
74000 ANNECY

La Préfète de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté n° 2025-ETS EJF-010
Dotation provisoire pour l'exercice 2025
de la Maison d'enfants à caractère social
« Accueils Éducatifs de Maurienne »,
72 rue Mont Cenis
Saint Jean de Maurienne
gérée par la Fondation la Vie au Grand air
22-24 rue du Gouverneur Eboué
Issy les Moulineaux (92130)
N° Finess : 730783289**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles en ce qui concerne la protection de l'enfance notamment les articles L. R.314-1 et suivants ;
- Vu** les articles 375 à 375-8 du code civil relatifs à l'assistance éducative ;
- Vu** le code de la justice pénale des mineurs notamment ses articles R.241-3 à R.241-9 ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du Président du Conseil général ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2014 portant renouvellement de l'habilitation de la maison d'enfants « La Providence » à Saint-Jean de Maurienne, 72 avenue du Mont-Cenis, qui devient la maison d'enfants « Accueils éducatifs de Maurienne » gérée par la Fondation La Vie au Grand Air ;
- Vu** l'arrêté conjoint Etat/Département de la Savoie en date du 6 mars 2017, portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de la maison d'enfants « Accueils Éducatifs de Maurienne », sise 72, rue du Mont Cenis à Saint Jean de Maurienne, gérée par la Fondation la Vie au Grand air, pour une capacité de 104 places ;
- Vu** l'arrêté conjoint Etat/Département de la Savoie du 23 mai 2019, portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la maison d'enfants « Accueils Éducatifs de Maurienne », 72, rue du Mont Cenis à Saint Jean de Maurienne, gérée par la Fondation la Vie au Grand air ;

Vu la délibération du Conseil départemental de la Savoie du 13 décembre 2024, fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le dialogue de gestion en date du 25 mars 2025 ;

Considérant la négociation en cours d'un contrat d'objectifs et de moyens couvrant les années 2025 à 2029, qui pourrait retarder la détermination de la dotation définitive de l'année 2025 ;

Sur rapport de monsieur le Directeur général des services départementaux et de monsieur le Directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse des Savoie agissant par délégation de madame la Directrice interrégionale ;

Sur proposition de madame la Secrétaire générale de la Préfecture et de monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTENT

Article 1 - Pour l'exercice 2025 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté les dotations annuelles de la Maison d'enfants « Accueils Educatifs de Maurienne » sont fixées comme suit, avec un versement au 1/12^{ème} dans les conditions prévues par l'article R.314-43-1 du code de l'action sociale et des familles, déduction faite des acomptes déjà versés :

Services	Dotation totale 2025 avec taux directeur de 2,3%	Mensualités versées de janvier à avril
Hébergement complet internat	2 272 870,24 €	740 589,85 €
Mineurs non accompagnés	628 559,65 €	204 809,27 €
Service d'accompagnement familial	1 350 489,41 €	440 042,17 €

Article 2 - En application de l'article R.314-108 du code de l'action sociale et des familles, pour l'exercice budgétaire 2025, les dotations arrêtées prolongent leurs effets au-delà de l'année 2025, sur les premiers mois de l'année 2026, et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant dotation.

Article 3 - A compter du 1er mai 2025, date d'effet, et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, les tarifs des prestations de la MECS des Accueils Educatifs de Maurienne gérée par l'association "Fondation la Vie au Grand air" sont fixés comme suit :

Services	Prix de journée
Hébergement complet internat	238,57 €
Mineurs non accompagnés	159,45 €
Service d'accompagnement familial	76,13 €

Article 4 - Pour l'exercice budgétaire 2025, les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés sans les reprises de résultats déficitaires afférents à chaque section tarifaire et déduction faite des produits

encaissés et à encaisser entre le 1^{er} janvier 2025 et la date d'effet, selon la formule de l'article R.314-35 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 - Les prix de journée comprennent l'intégralité des dépenses relatives à la prise en charge des jeunes concernés.

Article 6 - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 7 - Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, madame la Directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse – Région Centre-Est, monsieur le Directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie ;
- publié sur le site Internet du Département de la Savoie ;

Chambéry, le 30 JUL 2025

Le Président du Conseil départemental,

Le Préfet,

Par délégalion
Le Directeur général Adjoint
Ressources et Moyens

Christophe SALVAT

Vanina NICOLI

1 AOUT 2025
CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Par délégalion
Le Directeur général Adjoint
Ressources et Moyens

Christophe SALVAT

